



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingtième session  
En ligne, 13-21 janvier 2021

#### QUESTIONS ÉMANANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS

Document établi par la FAO et l'OMS

#### 1. Introduction

1.1 Le présent document contient des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui pourraient intéresser le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius ou concerner ses activités.

#### 2. Questions émanant conjointement de la FAO et de l'OMS

##### 2.1 Covid-19

2.1.1 En fonction de l'évolution de la pandémie mondiale de covid-19, la FAO et l'OMS s'efforcent de tenir les États Membres au courant des questions liées à la covid-19 et à la sécurité sanitaire des aliments.

2.1.2 Le Secrétariat FAO/OMS du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) a formulé des orientations sur la covid-19 et la sécurité sanitaire des aliments qui sont destinées aux entreprises du secteur alimentaire<sup>1</sup> et aux autorités compétentes responsables des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments<sup>2</sup>. Ces orientations ont également été diffusées par le truchement du Réseau OMS d'information sur les épidémies (EPI-WIN) et elles ont été présentées lors de divers webinaires destinés aux professionnels du secteur de l'alimentation et de la réglementation alimentaire. Le secrétariat FAO/OMS d'INFOSAN a par ailleurs recueilli les questions des Membres au sujet de la covid-19 et de la sécurité sanitaire des aliments et a publié les réponses sur le site web FAO/OMS de la communauté INFOSAN et sur des pages publiques<sup>3,4</sup>.

2.1.3 La FAO et l'OMS ont publié conjointement et individuellement de nombreux documents d'orientation relatifs aux politiques dans le but d'aider leurs membres à gérer la crise mondiale actuelle et à limiter autant que possible les répercussions de la pandémie. Tous ces documents sont disponibles aux adresses indiquées ci-après:

- La division Systèmes alimentaires et sécurité sanitaire des aliments de la FAO a réuni les documents consacrés aux politiques, aux orientations et aux informations relatives à la sécurité sanitaire des aliments à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/food-safety/covid-19-materials/fr/>.
- OMS: Le Département Nutrition et sécurité sanitaire des aliments de l'OMS a mis en ligne une page regroupant tous les documents qui portent sur la covid-19, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments: <https://www.who.int/teams/nutrition-and-food-safety/covid-19>. Une rubrique questions-réponses sur la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments dans le contexte

<sup>1</sup> <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance-publications>.

<sup>2</sup> [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331842/WHO-2019-nCoV-Food\\_Safety\\_authorities-2020.1-eng.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331842/WHO-2019-nCoV-Food_Safety_authorities-2020.1-eng.pdf) (également disponible dans d'autres langues du système des Nations Unies).

<sup>3</sup> <https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/questions-relating-to-food-businesses>.

<sup>4</sup> <https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/questions-relating-to-food-safety-authorities>.

de la pandémie de covid-19 a également été publiée (<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/food-safety-and-nutrition>).

## 2.2 *Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments*

2.2.1 En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution proclamant le 7 juin Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments et elle a désigné la FAO et l'OMS pour organiser cette journée à tour de rôle. En 2020, l'OMS a organisé la manifestation en étroite coordination et collaboration avec la FAO. Celle-ci a principalement porté sur la constitution et la conservation de stocks alimentaires sûrs dans les marchés afin que les consommateurs puissent accéder à une nourriture sans danger tout au long de la pandémie de covid-19. Les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS ont souligné que la sécurité sanitaire des aliments devait être l'affaire de tous, chaque jour. Fin septembre, un rapport conjoint FAO/OMS sur la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments 2020 a été publié. Il fait état de la mobilisation de multiples parties prenantes et des célébrations en ligne dans le monde entier, qui témoignent du grand succès de la manifestation. Le rapport est disponible dans les six langues du système des Nations Unies<sup>5</sup>.

2.2.2. Pour la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments 2021, la FAO organisera les célébrations aux côtés de l'OMS. En vue de la manifestation, la FAO et l'OMS ont rédigé un projet de note de synthèse et sont convenus du slogan, du thème et des appels à l'action. La FAO et l'OMS vont continuer à préparer la manifestation. L'identité visuelle et le matériel de sensibilisation seront disponibles début 2021.

## 3. **Questions émanant de la FAO**

### 3.1 *Covid-19*

3.1.1 La FAO a mis en place tout un ensemble d'outils qui permettent d'analyser les politiques et d'évaluer les répercussions de la covid-19 sur l'alimentation et l'agriculture, les chaînes de valeur, les prix des denrées alimentaires et la sécurité alimentaire dans le monde entier. Des informations destinées spécifiquement à différents secteurs, régions, acteurs et parties prenantes sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/2019-ncov/fr/>.

3.1.2 Le renforcement des systèmes de production et de distribution alimentaires est essentiel pour combattre la faim et, dans ce cadre, il faut contribuer à la lutte contre les maladies, qu'elles soient d'origine humaine, animale, végétale ou environnementale. La maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) est une crise sanitaire mondiale qui a des conséquences dramatiques sur les économies. La FAO contribue à l'évaluation de ses éventuelles répercussions sur la vie et les moyens d'existence des populations, sur les échanges mondiaux de denrées alimentaires, sur les marchés, sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire et sur l'élevage.

3.1.3 La nécessité de réduire les contacts physiques et les déplacements dans le contexte de la pandémie de covid-19 et, dans le même temps, d'assurer le bon fonctionnement des unités de production alimentaire a montré qu'il fallait envisager l'utilisation de technologies qui permettent de réaliser des inspections et des contrôles des aliments à distance, lorsque cela est possible et adapté. En cette période de crise et en raison des nombreuses restrictions sur les ressources, il est également important de mettre l'accent sur les mesures réglementaires, notamment les inspections, lorsque les risques sont plus élevés (dans les entreprises alimentaires ou le secteur alimentaire). Les instruments tels que les cadres de catégorisation des risques sont très utiles à cette fin. La FAO parachève actuellement un projet d'orientations sur la catégorisation des risques, afin d'aider les autorités compétentes à bâtir leurs propres cadres de catégorisation des risques.

3.1.4 La FAO a déployé le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 et a donné la priorité aux normes relatives au commerce et à la sécurité sanitaire des aliments, afin de faciliter et d'accélérer le commerce des produits agricoles pendant et après la pandémie de covid-19. Le programme porte sur les obstacles non tarifaires et les procédures administratives et encourage la coopération en matière de réglementation, en particulier dans le cadre du commerce intrarégional (<http://www.fao.org/3/cb0299en/CB0299EN.pdf>).

3.1.5 La FAO pense que cela permettra aux pays, d'une part, d'anticiper et d'atténuer les éventuelles perturbations que la pandémie peut engendrer en ce qui concerne la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations et, d'autre part, d'éviter les réactions dues à la panique qui peuvent aggraver les perturbations et détériorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des plus vulnérables.

---

<sup>5</sup> <https://www.who.int/fr/publications/m/item/world-food-safety-day-2020-overview-of-an-inspiring-virtual-celebration-7-june-2020>.

### 3.2 Informations actualisées sur l'Organisation

3.2.1 La FAO a remanié sa structure interne et un nouvel organigramme a été mis en place<sup>6</sup>. Les membres du Codex seront peut-être particulièrement intéressés de savoir que:

- le Secrétariat du Codex fait désormais partie du Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et zoonoses) (CJW), qui accueille également l'unité responsable de la résistance aux antimicrobiens;
- le Programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques (Réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques, Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et la plupart des comités d'experts ad hoc) et le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments font désormais partie de la division Systèmes alimentaires et sécurité sanitaire des aliments (ESF);
- le Secrétariat de la FAO chargé des Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition reste au sein de la division Alimentation et nutrition (ESN);
- le Secrétariat de la FAO chargé de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides fait désormais partie de la division Production végétale et protection des plantes (NSP).

### 3.3 Conseil de la FAO

3.3.1 À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture de la FAO a notamment (le rapport complet a été publié<sup>7</sup>):

- apprécié le fait que les ressources et l'indépendance du Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius et de l'Unité de la sécurité alimentaire et de la nutrition, au sein de la nouvelle division Systèmes alimentaires et sécurité sanitaire des aliments, seraient maintenues dans la nouvelle structure organisationnelle et a souligné qu'il fallait veiller à financer durablement le programme FAO/OMS d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
- approuvé un nouveau plan d'action quinquennal sur la résistance aux antimicrobiens<sup>8</sup>;
- approuvé l'élaboration d'une nouvelle stratégie de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments.

### 3.4 Publications

3.4.1 La FAO a mis en ligne la publication intitulée «Understanding international harmonization of pesticide maximum residue limits with Codex standards: A case study on rice» (Comprendre l'alignement au niveau international des limites maximales de résidus de pesticides sur les normes du Codex: étude de cas sur le riz), qui offre aux décideurs qui participent à l'établissement des normes et à l'élaboration des politiques alimentaires aux niveaux national et international des indications sur l'importance de l'harmonisation des LMR de pesticides<sup>9</sup>. Une réunion et un débat en ligne sur ce sujet se sont tenus lors d'une manifestation en marge du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC (le 5 novembre).

3.4.2 Afin d'améliorer les signalements d'incidents de sécurité sanitaire des aliments dans les échanges internationaux de denrées alimentaires au moyen d'INFOSAN et de faciliter la communication sur les risques dans ce domaine entre les pays et les régions concernés, un guide des membres d'INFOSAN a été publié<sup>10</sup> (en anglais).

## 4. Questions émanant de l'OMS

### 4.1 Covid-19

4.1.1 La page web «#HealthyAtHome: manger sainement»<sup>11</sup> a été mise en ligne. Elle contient des conseils de sécurité sanitaire des aliments et une vidéo intitulée «5 keys to safer food» (5 principes pour des aliments plus sûrs). Une note d'information sur l'alimentation saine intitulée «Healthy diets to maintain

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/about/org-chart/fr/>.

<sup>7</sup> <http://www.fao.org/3/ne021fr/ne021fr.pdf>.

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/3/nd393fr/nd393fr.pdf>.

<sup>9</sup> FAO. 2020. *Understanding international harmonization of pesticide maximum residue limits with Codex standards: A case study on rice*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb0463en>.

<sup>10</sup> <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca8588en>.

<sup>11</sup> <https://www.who.int/fr/campaigns/connecting-the-world-to-combat-coronavirus/healthyathome/healthyathome---healthy-diet>.

nutritional well-being during the COVID-19 pandemic» (une alimentation saine pour préserver son bien-être nutritionnel pendant la pandémie de covid-19) sera bientôt publiée. Elle rassemblera les principaux contenus et messages sur l'alimentation saine figurant dans les orientations de l'OMS et dans d'autres documents de l'OMS déjà publiés.

4.1.2 L'OMS évalue actuellement les perturbations dues à la covid-19 qui touchent les services de santé, notamment en ce qui concerne la vaccination, les maladies non transmissibles, la santé mentale et les services de santé essentiels. Ces enquêtes sur la situation ont lieu tous les trimestres. Pour le cycle de janvier 2021, un questionnaire sur la nutrition et la santé sexuelle, génésique, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent est en cours d'élaboration.

4.1.3 Dans la prochaine mise à jour des orientations provisoires de l'OMS sur la gestion clinique de la covid-19<sup>12</sup>, un nouveau chapitre consacré aux micronutriments portera sur les effets des vitamines C et D et du zinc dans le cadre des traitements contre la covid-19. Les examens systématiques sont en cours, le groupe pour l'élaboration des orientations devrait se réunir ce mois-ci et les orientations actualisées devraient être publiées la deuxième semaine de décembre 2020.

---

<sup>12</sup> <https://www.who.int/publications/i/item/clinical-management-of-covid-19>.